

CONDUIRE L'ÉVALUATION INTERNE AU SEIN DE SA STRUCTURE

15
MAR
2018

Dans le cadre de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale en date du 2 janvier 2002, chaque établissement ou service est tenu de conduire une évaluation interne de la qualité de son offre de service.

À partir de l'expérience du CREAL qui accompagne les établissements et services dans leur démarche d'évaluation depuis plus de 15 ans, cette formation vise à transmettre la méthodologie et des outils types pour mener à bien cette démarche qualité et se préparer à l'évaluation externe.

OBJECTIFS

- > Permettre aux établissements et services d'acquérir des compétences pour connaître leurs obligations concernant l'évaluation interne
- > Mener à bien l'évaluation interne de sa structure et développer une logique de long terme
- > Se préparer à l'évaluation externe

CONTENU

- > Comprendre les enjeux de l'évaluation interne et connaître ses obligations
 - le contexte législatif et réglementaire de l'évaluation interne
 - Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM
 - identifier ses obligations : calendrier, contenus, méthodes, supports
- > Les différentes étapes de l'évaluation interne : planification, élaboration ou actualisation du référentiel d'évaluation, plan d'amélioration de la qualité
- > Les clés pour mener à bien l'évaluation au sein de sa structure
- > Développer une logique de long terme et l'articulation avec l'évaluation externe.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques
- > Échanges pratiques
- > Transmission d'outils type



FORMATEUR

Séverine DEMOUSTIER, Directrice du CREAL Centre-Val de Loire, Formatrice, Titulaire d'un DESS en sciences politiques



PUBLIC

Responsables, cadres, responsables qualité du secteur social, médico-social



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA JOURNÉE

- **Horaires** : 9h30/12h30 - 14h/17h (Accueil à partir de 9h)
- **Lieu** : Dans les locaux du CREAI Centre VDL - 45000 Orléans
- **Déjeuner** : repas sur place
- **Conditions financières de participation** :

Tarif général	350 € / personne, repas inclus
----------------------	--------------------------------

Tarif contribuant au CREAI	200 € / personne, repas inclus
-----------------------------------	--------------------------------

- **Date limite d'inscription** : 8 mars 2018

- **Conditions d'annulation** :

Seule une annulation signifiée au CREAI Centre par écrit 5 jours avant le début de la formation entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacement de participants formulées par écrit seront possibles à tout moment.

- **Facturation / Attestation** :

Une facture valant convention simplifiée de formation sera adressée après la journée. Chaque participant recevra une attestation de présence.

■ CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT

CREAI CENTRE VDL – 35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS

Blandine Gaillard – b.gaillard@creai-centre.asso.fr ☎ : 02 38 74 56 00 / N° FPC : 2445 000 745